



Compte rendu de la réunion de bureau du 01/03/2018

1 – Commission Aménagement, Développement durables

- Rapport développement durable Métropole et ville de Brest.
Jean-Pierre Caroff a assisté à la réunion de préparation sur la mise en débat des actions de la Métropole en faveur du développement durable et de l'innovation. Une réunion publique est organisée sous forme d'ateliers le 15 mars 2018. Il a fait part de remarques sur la formulation de plusieurs actions qui seraient à reprendre pour les rendre compréhensibles par tous.
La Commission se réunira le 17 avril 2018 à 17h30 afin de prendre connaissance du rapport développement durable 2017 et préparer l'avis du Conseil.
- SCoT du Pays de Brest
Maryse Latrpent a transmis l'ensemble des documents téléchargeable via « Google Drive ». La commission se réunira le 29 mars à 17h00. Un appel à contribution sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil en leur rappelant les liens vers les documents téléchargeables.
- Commission maritime :
Dans le cadre du FEAMP, la commission mer et littoral du pays de Brest se réunit le 9 mars. François Arbellot y représentera le Conseil de développement en remplacement de Guy Jourden.
Le groupe de travail sur les énergies marines renouvelables a commencé à fonctionner. L'objectif qu'il s'est fixé est de diffuser l'information, mobiliser les élus et les acteurs locaux, travailler avec d'autres acteurs (IFM, CCI...), créer un blog sur ce sujet.
Il mènera également des auditions d'industriels de Bretagne Pôle Naval, l'ENSTA, le technopôle...
Une visite du chantier du Polder sera organisée par l'Institut Français de la Mer au Printemps.
- Breizh Cop
La Région a sollicité les conseils de développement afin de connaître leur avis sur le document préparatoire à la Breizh cop. Le bureau valide la proposition d'avis ci-jointe, issue des contributions reçues par Maryse Larpent.
- Assemblée plénière du Conseil de développement
- L'assemblée plénière est reportée au 25 avril 2018. Elle fera l'objet d'une table ronde sur l'organisation territoriale et la participation citoyenne.

La table ronde sera constituée de :

- Monsieur François Cuillandre, Président de la Métropole et du pôle métropolitain du Pays de Brest ;
- Madame Laurence Fortin, Maire de la Roche-Maurice, Vice-présidente de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas et du Conseil régional en charge de l'aménagement territorial ;
- Monsieur Guy Jourden, Président du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest ;
- Monsieur Didier Le Gac, Député du Finistère, membre de la délégation parlementaire aux collectivités territoriales et à la décentralisation ;
- Madame Gaëlle Nicolas, Maire de Châteaulin et Présidente de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay
- Monsieur Dominique Valck, Président du Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy, Co-président de la coordination nationale des Conseils de développement ;
- Madame Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil départemental du Finistère ; sous réserve
- Monsieur Jean Verger, Président du Conseil de développement du Pays de Lorient, Co-président du réseau des Conseils de développement bretons ;
- Association Bruded représentée par Madame Emmanuelle Rasseneur, Vice-présidente Finistère, Maire de Gourlizon, Conseillère Régionale

La prochaine réunion de bureau aura lieu le 5 avril 2018 à 17h30

Contribution à la Breizh Cop

Par courrier en date du 22 janvier 2018, le Président du Conseil Régional invite les conseils de développement ainsi que plusieurs partenaires réunis dans les conférences régionales à contribuer au document d'orientation de la BREIZH COP par le biais de propositions complémentaires et idées nouvelles.

Ce document doit permettre de déterminer les valeurs, les principes fondateurs ainsi que les grandes orientations de la démarche.

Dans son courrier, la Région incite ses partenaires à répondre aux questions suivantes :

- *« Approuvez-vous l'idée d'une charte des valeurs et des principes telle qu'ébauchée dans le document' ? En partagez-vous le contenu ? Quels compléments pourriez-vous y apporter ? Seriez-vous disposé à signer un tel texte d'engagement? »*
- *Vous retrouvez-vous dans l'identification des grands enjeux et des principaux défis formalisés dans ce texte ?
Avez-vous une vue divergente des priorités et des urgences ainsi mises en exergue*
- ✓ *Les trois grandes orientations formalisées recueillent-elles votre adhésion ? Avez-vous des objections ou des compléments à y apporter ? Certaines de vos préoccupations ne s'y retrouvent-elles pas ? Les multiples questions soulevées retiennent elles, pour certaines, votre attention comme étant plus ou moins prioritaires? »*

Une réunion des animateurs de commission a été organisée le 6 février 2018 afin d'échanger sur ce document et de réfléchir à l'organisation de la réponse du Conseil de développement.

La première réaction des animateurs porte sur la forme et le style du document qui se révèle difficilement compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi, ils considèrent que si la région souhaite faire adhérer les citoyens, les mobiliser, il conviendra de simplifier les formulations et d'illustrer le document par des exemples concrets. Cette absence d'illustrations et d'explications claires contribue à donner le sentiment d'un document « hors sol », trop théorique.

La proposition de partir des valeurs caractérisant la Bretagne et ses habitants est intéressante et mérite plus que ce qu'on lui concède dans le document régional.

L'identité régionale, condensé de ces valeurs, mérite qu'on s'y arrête, tous nos objectifs reposeront explicitement ou, à défaut implicitement, sur elle. Il serait préférable que ce soit explicitement, et que la réalité bretonne soit clairement abordée avec lucidité. Dans ce document, la Bretagne est beaucoup traitée comme une entité indifférenciée, ce qu'elle n'est pas ; et de moins en moins, pourrait-on dire. Ceci met à mal nombre de valeurs, trop rapidement passées en revue. Comment explique-t-on que lorsqu'est évoquée la nécessité de cohésion bretonne on en revient inévitablement à invoquer l'exemple du **Celib**, vieux de cinquante ans ?

Ainsi, même si les valeurs, les idées et la règle du jeu contenues dans ce document constituent un socle indispensable, elles ne pourront pas être partagées par la population et les acteurs locaux en l'état de leur formulation. Les représentants du Conseil de développement tiennent également à apporter plusieurs remarques sur son contenu et la vision du territoire qu'il porte.

✓ **Orientation 1 : Une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde.**

Les participants à la réunion considèrent que le document donne l'illusion d'une Bretagne homogène. Or, force est de constater que ce n'est pas le cas. En effet, il apparaît que les écarts se creusent entre les territoires. Ainsi, le différentiel de croissance, de dynamisme, entre l'est et l'ouest de la Région s'est encore accentué. A titre d'exemple, le document pose le principe d'une **Bretagne attractive**, ce principe ne se vérifie ni à l'ouest de la région ni dans les territoires centraux : la Bretagne homogène n'existe pas.

Dans cette même orientation, il est proposé « **une région ouverte, rayonnante, connectée au Monde** ». Pour atteindre cet objectif, le Conseil de développement suggère que la politique des transports soit renforcée.

En matière de transport aérien, l'aéroport de Brest-Bretagne devrait être développé au service de l'Ouest breton. Une action sur les prix, notamment par un développement de la concurrence, devrait être menée au service de la compétitivité et de l'internationalisation de la pointe de Bretagne en particulier pour faciliter les déplacements des acteurs économiques. D'autre part, une amélioration des liaisons avec Bruxelles et les pays de l'arc Atlantique (Irlande, Portugal, ouest de l'Espagne...) s'avèrent cruciales pour l'Ouest-Breton.

De plus, la Région considère qu'elle a répondu au défi de son désenclavement par « *le combat gagné pour la réalisation de la LGV* ». Cette considération est certes valable pour l'est de la région, mais il n'en est rien pour sa partie occidentale qui ne bénéficie que très peu de cette réalisation et est donc toujours pénalisée par sa situation géographique. L'ambition d'un trajet ferroviaire **Brest-Paris en 3 heures** constitue encore un objectif à atteindre.

Quant à l'accessibilité numérique, malgré les investissements réalisés par les collectivités, il subsiste une question d'équité des territoires qui ne bénéficient pas tous des mêmes conditions d'accès au réseau du fait d'écarts de prix très élevés qui pénalisent les territoires les moins peuplés.

Une grande région maritime : cette affirmation, pour les membres du conseil de développement, n'est pas suffisamment mise en avant dans les stratégies de développement économiques territoriales et apparaît peu dans les schémas d'aménagement, dont les SCoT. C'est pourquoi, le Conseil a décidé de s'autosaisir de la question du développement économique et des emplois liés à la mer par la création d'une commission

maritime. Persuadé que la maritimité du Pays de Brest constitue un atout majeur de son développement, le conseil mène ses réflexions par le biais de rencontres avec les professionnels (industriels, pêcheurs, conchyliculteurs, professionnels de la filière algues, de la plaisance, enseignants chercheurs...) dans le but de sensibiliser la population et les acteurs locaux et de proposer aux élus du Pays de Brest l'élaboration d'une stratégie maritime territoriale. En lien avec ces réflexions, un groupe de travail a également été mis en place afin de mieux faire connaître l'importance du secteur des énergies marines renouvelables pour Brest et sa région.

✓ **Orientation 2 : Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures.**

Pour une Bretagne « **des proximités, équilibrée et reliée** », de nombreux défis demeurent. Ainsi, les mobilités du quotidien constituent un chantier important pour les populations. Une plus grande cohérence des réseaux de transports est à élaborer afin d'éviter les ruptures entre départements. Les liaisons ferroviaires infrarégionales sont à consolider. Dans sa contribution à l'enquête publique LNOBPL, le Conseil de développement avait ainsi émis les propositions suivantes :

« **Outre l'objectif Brest-Paris en 3h00, qui reste d'actualité et sous-entend une liaison Brest-Rennes en 1h30, il est nécessaire de soutenir fortement l'amélioration de la ligne Brest-Quimper et plus largement Brest-Nantes avec les objectifs de Brest-Quimper en 30 mn et Brest-Nantes en 2h30. C'est une question d'aménagement du territoire. Ils soulignent également que les liens économiques sont plus nombreux entre Brest et Nantes qu'entre Brest et Rennes et seront encore plus importants après l'installation du siège d'IFREMER à Brest et le développement des EMR. Ils préconisent donc un scénario Pointe Bretagne avec un démarrage des travaux par l'Ouest de la Région.** »

Concernant l'organisation spatiale de la Région, les représentants du Conseil de développement considèrent que la région pourrait s'appuyer sur les travaux réalisés par les agences d'urbanisme et de développement sur l'armature urbaine bretonne et prendre exemple sur le SCoT du Pays de Brest qui permet **des orientations différenciées** selon les polarités déterminées dans son territoire (Pôles métropolitain, urbain, structurants, relais).

Du point de vue des transitions, l'Ouest-Breton est l'une des régions les plus affectée par les choix qui ont été faits en termes de développement agricole. A ce titre, il mériterait un soutien spécifique au titre de l'indispensable transition agricole décidée lors des états généraux de l'alimentation.

Dans l'objectif d'une **région vivante et solidaire**, l'impact des activités culturelles ne semble pas pris en compte. Il s'agit pourtant d'un enjeu de cohésion sociale, d'éducation, de vivre ensemble qui mériterait un intérêt

accru à l'échelle territoriale. Ainsi dans son travail mené sur la culture dans le Pays de Brest, le Conseil de développement avait relevé des attentes et des besoins des professionnels en matière d'accompagnement, de mutualisation et de communication et souligné l'importance d'élaborer une politique culturelle territoriale face au paradoxe entre une compétence communale et une gestion communautaire des salles de spectacles. De même, la culture et la langue bretonne mériteraient une attention particulière car, même si elles ne constituent pas une condition sine qua non du développement de l'Ouest Breton, elles peuvent apporter beaucoup en termes de cohésion et d'identité territoriales.

✓ **Orientation 3 : Une région mobilisée, participative et démocratique**

Afin de parvenir aux objectifs relevant de cette orientation, le Conseil de développement considère que la Région devrait jouer un rôle de régulateur afin d'éviter une tendance au repli des territoires sur eux-mêmes et au sentiment de « crainte » vis-à-vis des territoires plus grands, plus dynamiques.

Pour parvenir à mobiliser les acteurs locaux, elle devra faire preuve d'une meilleure lisibilité de ses politiques et d'un effort de simplification de son discours.

Par ailleurs, même si les lois NOTRe et MAPTAM renforcent les modalités de la vie démocratique locale, celle-ci se heurte aux réticences des collectivités et au peu de moyens mis en œuvre pour permettre une réelle progression de la participation et de mobilisation citoyenne.

P.J. :

- Contribution à l'enquête publique LNOBPL

- Contribution à la concertation publique sur l'hydrolien dans le Fromveur